

Table ronde n°1

Evaluation de la sûreté des INB et prise en compte
du retour d'expérience de Fukushima





Principes de la sûreté nucléaire

- L'exploitant d'une installation nucléaire est responsable de la sûreté de son installation
- La démonstration de sûreté :
 - démarche déterministe : parer aux accidents
 - complétée par une approche probabiliste : limiter les risques (probabilité, conséquences)
- La défense en profondeur :
 - prévenir les défaillances, les erreurs et les incidents
 - considérer qu'ils se sont produits et mettre en place des parades
- L'amélioration continue de la sûreté:
 - recherche et traitement des écarts
 - ré-évaluation périodique

Table ronde n°1

Evaluation de la sûreté des INB et prise en compte du retour d'expérience de Fukushima



Les évaluations complémentaires de sûreté

- Ré-évaluation ciblée des marges de sûreté des installations:
 - Événements naturels extrêmes: séisme, inondation, ...
 - Perte des alimentations électriques, de la source froide
 - Gestion des accidents graves
- Selon un processus encadré:
 - Cahier des charges de l'ASN (5 mai 2011)
 - Rapport des exploitants (15 septembre 2011)
 - Analyse de l'IRSN, avis des groupes permanents d'experts (novembre 2011)
 - Conclusions de l'ASN (début 2012)

- Inspections ciblées de l'ASN :

110 jours d'inspection sur 38 sites



Table ronde n°1

Un processus transparent et des expertises multiples

- Publication des rapports des exploitants (16 septembre), du rapport de l'IRSN et de l'avis des groupes permanents (17 novembre) dès qu'ils ont été disponibles

- Association:
 - de l'ANCCLI et des CLI
 - du HCTISN
(associations, organisations syndicales, etc.)
 - d'observateurs étrangers:

Belgique, Allemagne, Luxembourg, Suisse, Pays-Bas

- Une dizaine de contributions reçues



Table ronde n°1

Evaluation de la sûreté des INB et prise en compte du retour d'expérience de Fukushima

